Conseil de la Ville

Règlement RV-2021-21-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **<u>Grille des spécifications applicable à la zone H0223</u>**

   La grille des spécifications applicable à la zone H0223, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout, de la ligne afférente à la classe d'usages H10 Habitation Multifamiliale isolée de 20 à 28 logements et des normes afférentes à celle-ci, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

2. **<u>Abrogation de l'annexe A du Règlement RV-2020-20-53</u>**

   L'annexe A du Règlement RV-2020-20-53 est abrogée.

Adopté le 27 septembre 2021

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon
Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 NOVEMBRE 2021